

## Charte de l'exposant

M :

---

Société : \_\_\_\_\_

M'engage à :

- 1) Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
- 2) Etre présent en permanence sur mon stand et adopter un comportement qui favorise la qualité de l'accueil visiteur.
- 3) Renoncer à tout « racolage », m'interdire d'exposer un produit en dehors de la surface louée, m'interdire de rechercher ou d'interpeller la clientèle en dehors du stand occupé par mon entreprise, m'interdire de vendre suivant les méthodes des posticheurs.
- 4) Maintenir mon stand totalement ouvert durant les heures d'ouverture au public et notamment durant une éventuelle démonstration.
- 5) En cas d'organisation d'un jeu durant la manifestation, à le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués ; il devra se dérouler à l'intérieur de mon stand.
- 6) Soumettre à l'agrément préalable de l'organisateur, toute publicité lumineuse ou sonore ainsi que toute attraction, spectacle ou animation. L'organisateur pourra revenir sur cette autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.
- 7) Accepter toutes ces clauses et celles du règlement intérieur et des règles de sécurité dont j'ai reçu un exemplaire, et en respecter les dispositions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, l'organisateur de la manifestation pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture du stand, coupure d'électricité, encaissement du chèque de caution, ...) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.

Indiquer la mention :

« Lu et approuvé » suivi de votre signature